

# LA LETTRE DU



## **SNUipp 67 infos    Lettre N° 58 du 18/06/2009**

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

En 2009/2010 ...pour agir collectivement → j'y pense déjà et ... je n'oublie pas! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

**Dès maintenant , syndiquez-vous pour l'année 2009/2010 : votre adhésion au SNUipp67 sera d'ores et déjà prise en compte... mais les chèques ne seront débités qu'à partir du mois d'octobre 2009... N'attendez pas !**

### ***Informations départementales***

#### **CAPD : report de la seconde phase au mardi 30 juin.**

Comme nous l'indiquions dans une « Lettre » précédente, l'Inspecteur d'académie a décidé de reporter la CAPD , initialement prévue le 25 juin , au mardi 30 juin.

Un groupe de travail se réunira au préalable le lundi 29 juin.

Il est toujours temps de nous faire parvenir vos dossiers si vous souhaitez que le SNUipp67 suive votre dossier.

#### **CAPD : confidentiel...ce qui l'est et ...ce qui ne l'est pas !**

La CAPD est compétente pour traiter toutes les questions qui concernent notre carrière : les promotions , le mouvement...Lorsque la CAPD a statué les décisions prises peuvent être diffusées aux enseignants. Cette diffusion obéit bien sûr à certaines règles :

-Ce que le SNUipp67 ne fera jamais : Diffuser sur internet la liste des collègues qui ont participé au mouvement ainsi que les affectations des enseignants qui ont obtenu un poste. Les parents d'élèves et tous ceux qui ne sont pas concernés par le mouvement n'ont pas à en connaître les résultats.

-Ce que le SNUipp67 fera encore : adresser un « journal » aux écoles et à des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Ce journal qui a une diffusion bien « ciblée » permet aux écoles et aux personnels d'être informés du résultat des travaux de la CAPD. Il a , par ailleurs , permis au SNUipp d'intervenir auprès de l'IA pour corriger un certain nombre d'erreurs.

Le barème global , en lui-même, n'a rien de confidentiel...Dans le cadre du mouvement et selon les cas il peut prendre en compte jusqu'à 8 paramètres différents. Bon courage à celui qui voudrait « isoler », à partir du barème , l'un ou l'autre des éléments.

Les collègues qui ont bénéficié de priorités n'ont pas été « pistonnés » et n'ont « volé » aucun poste puisque c'est la CAPD , souveraine en la matière, qui a décidé de leur attribuer une priorité. Ils n'ont pas bénéficié de « passe-droits » . Ces modalités sont clairement signalées dans la circulaire du mouvement. Les raisons qui leur ont permis de bénéficier d'une priorité sont , bien sûr , confidentielles.

#### **Réunions d'infos syndicales : une dernière date pour cette année !**

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole Maternelle <b>HOCHFELDEN</b>	Mercredi <b>24 juin 2009</b>	Rue de l'abbé Weisrock 67240 HOCHFELDEN	9h – 12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

#### **Aide personnalisée : une nouvelle note de service**

En date du 5 juin 2009, elle a été envoyée par le Ministère aux inspectrices et inspecteurs d'académie, via les recteurs et les rectrices.

Cette note de service qui se félicite d'ores et déjà des résultats de l'aide personnalisée (les bilans sont encore en cours !!!) laisse -une fois encore- la liberté aux enseignants de juger de la situation locale pour offrir l'aide la plus appropriée. Elle permet également aux enseignants de prendre du temps pour l'organisation de cette aide. La circulaire départementale de la prochaine rentrée – qui était plus restrictive que la circulaire du ministère cette année – sera-t-elle, pour une fois, conforme à l'esprit de cette note ministérielle ?

A suivre lors d'une prochaine CAPD !

En attendant la rentrée...pour ne pas rejouer le même scénario que l'an dernier et pour que les écoles organisent enfin l'Aide personnalisée comme elles le veulent...faites nous part des propositions de vos conseils des maîtres... en cliquant : [ICI](#) !

## ***Informations nationales***

---

### **Bases élèves : le comité des droits de l'enfant de l'ONU « préoccupé ».**

Les « objectifs » de la base-élèves du premier degré « et son utilité pour le système éducatif n'étant pas clairement définis », le comité des droits de l'enfant de l'ONU se déclare « préoccupé par l'utilisation de cette base de données à d'autres fins telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations ». C'est une des conclusions émises par ce comité des Nations-unies à l'issue de sa 51ème session, qui s'est tenue à Genève du 25 mai au 12 juin 2009. Il se dit « préoccupé de ce que les parents ne peuvent pas s'opposer et ne sont souvent pas informés de l'enregistrement de leurs enfants et pourraient en conséquence être réticents à les inscrire à l'école ». Le comité des droits de l'enfant de l'ONU avait été saisi par le [CNRBE](#) (Collectif national de résistance à base élèves), un regroupement de parents d'élèves, d'enseignants, de directeurs d'école et de particuliers.

Le document émis après la 51ème session, dont une traduction partielle en français est proposée sur le site de [la section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme](#), demande à la France de « prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que la collecte, le stockage et l'utilisation de données personnelles sensibles soient compatibles avec les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 16 de la convention relative aux droits de l'enfant ».

### **Nouveaux textes RASED et CLIS.**

Dans les tous prochains jours paraîtront au bulletin officiel les versions définitives des circulaires RASED et CLIS.

Vous pouvez d'ores et déjà en prendre connaissance en cliquant : [ICI](#).

### **Emplois de Vie Scolaire (EVS) : 30 juin, 30 000 SALARIES à la rue !**

Il reste 13 jours avant que 30 000 EVS, embauchés dans le cadre du plan de cohésion sociale de JL Borloo par le ministère de l'Education Nationale soient renvoyés au pôle emploi.

Embauchés en 2006 pour remplir des fonctions d'aide à la direction d'école ou d'accompagnement des enfants handicapés, les EVS ont rempli leur mission dans les écoles.

L'Etat, le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education Nationale et leurs représentants (préfets, directeurs départementaux du travail et de la formation professionnelle, recteurs), n'ont pas rempli leur part du contrat, la formation et l'accompagnement de ces salariés. Pendant trois ans, ces EVS n'ont rien eu de l'accompagnement prévu dans leur contrat en terme de formation et de suivi de projet d'insertion professionnelle.

Réservés aux bénéficiaires du RMI et des allocations de fin de droits ou de l'AAH, l'accès aux emplois d'EVS avait permis à beaucoup d'entre eux de sortir de la situation de grande précarité dans laquelle ils étaient et de retrouver une reconnaissance professionnelle et sociale.

Arrivés au terme de leurs contrats, le gouvernement fait fi des expériences qu'ils ont acquises au sein des équipes et auprès des élèves en situation de handicap; Il organise un turn-over général, s'abstenant ainsi d'offrir des solutions et des perspectives aux 30 000 personnes concernées.

Dans le contexte de crise économique et sociale actuelle, la fin du contrat signifie, pour eux, un retour à la case départ, à une plus grande précarité.

Le Gouvernement, les ministères de l'emploi et de l'éducation nationale doivent prendre en compte la situation de ces salariés dans le cadre du plan de lutte contre le chômage et la protection des plus démunis.

Nous exigeons une prolongation de leur contrat au delà de juin 2009.

Nous exigeons que l'Etat, le ministère du Travail et le ministère de l'Education Nationale respectent leurs engagements en terme d'accompagnement et de formation et donnent à leurs représentants les moyens de les mettre en oeuvre.

Les 100 000 signataires de la pétition unitaire n'acceptent pas que le 1er juillet 30 000 EVS soient jetés à la rue.

Nous renouvelons notre demande de rendez-vous auprès du premier ministre.

Gilles Moindrot, Secrétaire Général du SNUipp-FSU, Thierry Cadart, Secrétaire Général du SGEN-CFDT, Christian Chevalier, Secrétaire Général du SE-UNSA, Catherine Perret, Co-secrétaire Générale de l'UNSEN-CGT, Murielle Michelin, Présidente de l'UNCEVS